



Au fil du Salon

A la pêche aux infos

N°6
Décembre
2020

Ne relâchons pas nos efforts, continuons de lutter contre l'épidémie. Il est important que chacun respecte les gestes barrières et le port du masque. Si vous êtes malade, restez chez vous, afin de ne pas contaminer d'autres personnes.

Nouvelles règles du confinement:

Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, le confinement tel que nous le connaissons reste en vigueur jusqu'au 15/12/20. Néanmoins, les commerces dits "non essentiels" ont pu ré-ouvrir en respectant un protocole sanitaire strict, et ont plus que jamais besoin de notre soutien. La limitation des sorties à un rayon d'1 kilomètre pendant 1 heure, a été élargie à un rayon de 20kms pendant 3 heures et les attestations de déplacement demeurent obligatoires. Il est toujours interdit de se rassembler sur la voie publique. La Bibliothèque pour tous peut de nouveau vous accueillir les lundis de 14h à 16h et les mercredis de 10h à 11h et de 17h à 18h. Les messes sont strictement limitées à 30 personnes.

A partir du 15/12/20, et si les conditions sanitaires le permettent, les restrictions devraient être allégées avec une liberté de déplacement en journée mais un couvre-feu en vigueur de 21h00 à 7h00 (avec attestation de déplacement obligatoire pour cette tranche horaire). Les rassemblements sur la voie publique resteront néanmoins interdits. Les soirées du 24 et du 31/12 ne seront pas soumises au couvre feu, mais il est fortement conseillé d'éviter de trop gros rassemblements familiaux. A noter également la réouverture du cinéma à partir du 16 décembre.

Un nouveau point devrait être effectué par le gouvernement pour la suite (à compter du 20/01/21).

Suite à une proposition de Régis Villeneuve et Dimitri Doussot, l'ensemble des maires de la communauté de communes ont pris la décision d'adresser une motion à la préfecture, concernant une réouverture urgente des restaurants et des cafés/bars.

Nous vous rappelons que l'amélioration de la situation reste l'affaire de tous et par conséquent que les gestes barrières et la prudence restent de mise !



Services:

- Office de tourisme des 4 rivières: Désormais, il n'existe plus qu'un numéro pour joindre l'office de Champlitte et de Dampierre: 03.84.67.67.19.

- Syndicat d'initiative: Le SI déménage ! A partir de janvier, il se trouvera dans la maison de tourisme Yves Saugier (tour de l'office de tourisme).



Travaux:

- Le permis de construire va être déposé pour la rénovation de l'ancienne école maternelle en logements accessibles aux personnes âgées.

-Le terrain numero 1 (815 m² à 30 euros du m² viabilisé) rue du Désert est de nouveau à la vente.

-Concernant la vente de l'école des garçons, un compromis de vente pourrait être signé d'ici fin décembre.

-Il reste 5 parcelles au lotissement des Grands Champs (entre 887m² et 1420m²).

- Les travaux de voirie vont se poursuivre en 2021, nous attendons pour l'instant les chiffrages pour la réfection de la chaussée rue des Châtaigniers, la mise en sécurité de la rue du Châtelet, réfection de chaussée rue des Chacheux et rue Georges Mongin, et la mise en sécurité de la rue du Stade jusqu'à la route de Champlitte.

-Au pôle de Santé, la fibre est enfin arrivée.



Informations diverses:

-Enfin une bonne nouvelle, **le CCAS offre une séance de cinéma pour les enfants Dampierrois, scolarisés de la petite section au CM2 inclus, avec en avant première le film « Les Croods 2 » le lundi 21 décembre à 14h.** Merci de récupérer votre place en mairie jusqu'au 15 décembre.

- La liste des assistantes maternelles est disponible en mairie.

- Malheureusement, compte tenu de la conjoncture actuelle, il n'y aura pas de téléthon. Le marché de Noël organisé par le SI est également annulé. Il n'y aura malheureusement pas de sapin pour les enfants des salariés de la mairie, mais le père Noël passera quand même.

- La liste des retraités de la CNRACL (admis à la retraite au 1er septembre), est consultable en mairie uniquement par les personnes concernées. Vous trouverez également dans le panneau d'affichage la démarche à suivre pour élire les représentants de votre caisse de retraite, qui se déroulera du 1er mars au 15 mars 2021.

- Associations: Le FC4R a pris la décision de ne pas reprendre les entraînements cette année. La reprise aura lieu le 4 janvier pour les mineurs.

Le Tennis Club Dampierrois et le club de tir ont quant eux repris en extérieur, tout en respectant la réglementation en cours.



Festivités:

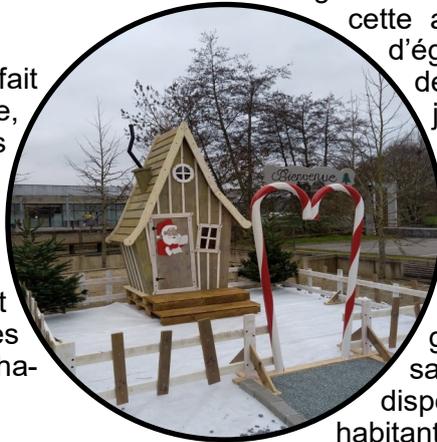
Ca y est, nous sommes en décembre ! Noël arrive à grands pas, et Dampierre s'illumine ! Les lutins et lutines s'affairent à fabriquer de belles décorations, que vous pourrez découvrir dans notre commune à partir du mardi 8 décembre. De belles surprises vous attendent !

La boîte aux lettres du Père Noël a fait son apparition, comme par magie, sur la place de la mairie. Alors à vos crayons, et envoyez votre liste au Père Noël ! (accessible à tous, habitants de Dampierre ainsi que des villages alentours). La crèche, située dans le lavoir de la mairie, est terminée et a été réalisée par des bénévoles que nous remercions chaleureusement.

La municipalité tient à remercier la société Chauff + qui a gracieusement mis à notre disposition les palettes nous permettant de réaliser les décorations, le magasin Weldom qui nous a offert la peinture et la menuiserie Tondu à Beaujeu pour le prêt de ses locaux ! Elle remercie aussi l'entreprise Godard Paysage pour le beau sapin installé sur la place Be-

sançon, et le plancher de la crèche prêté par l'entreprise Guibaudet. Pour rappel, nous vous invitons à illuminer vos maisons le soir du 8 décembre afin de participer à la fête des lumières, que ce soit avec des guirlandes ou même une simple bougie. En cette année si spéciale, il est important d'égayer notre village, et de faire cadeau d'un peu de magie aux plus jeunes.

Peu de temps après l'installation des décorations de Noël dans notre commune, nous déplorons malheureusement déjà le vol d'un sapin. Ce comportement est affligeant, et encore plus honteux en sachant que la commune avait mis à disposition, gratuitement, des sapins aux habitants. Ainsi, pour lutter contre les vols, et les détériorations qui ont lieu chaque année, les principales décorations sont désormais sous vidéo-surveillance. En cette période d'épidémie, l'esprit de Noël est plus que jamais important, nous vous remercions de bien vouloir respecter les décorations mises en place et le travail de nos équipes.



Résumé du dernier conseil communautaire:

- A l'occasion du dernier conseil, qui s'est tenu à huis-clos, il a été décidé de renouveler la convention avec la Région pour le transport à la demande (TAD) Mobi Saône. Ce transport, moyennant une participation modique de 2 euros par trajet, offre aux habitants du territoire la possibilité de se rendre dans les bourgs de Beaujeu, Dampierre sur Salon, Champlitte, Lavoncourt et Gray.

- La gestion de la micro-crèche de Champlitte sera assurée par CAP Futur qui gère déjà la crèche de Dampierre sur Salon. Cela donne un sens communautaire et permettra de mutualiser certains postes.

- Enfin, le nombre de dossiers de candidature à la prime d'installation a explosé! Tous les dossiers éligibles en 2020 seront honorés conformément à l'engagement de la CC4R mais une réflexion est d'ores et déjà menée afin d'ajuster les critères d'éligibilité dans le but d'un plus grand retour sur investissement pour le territoire et ses entreprises.